

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Cindy Le Bel

<https://www.cadre21.org/membres/1f36cc20d993a04fee98e565>

Date d'obtention : 2024-02-20 02:02:52

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

1. Premièrement, je dois parler à la personne qui fait le signalement ou la victime (sans jugement).
2. Je dois évaluer la situation en remplissant la grille d'évaluation de l'incident pour en déterminer l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue.
3. Je dois vérifier l'information auprès de la jeune victime et de d'autres personnes témoins de la situation (remplir la grille avec eux).
4. Si je pense que c'est un geste malveillant, je dois stopper mon investigation et appeler le service de police. Si je crois qu'il y a de la pornographie juvénile dans le téléphone, je dois le confisquer.
5. Sinon, je dois parler à l'instigateur et remplir la grille avec lui.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Il se peut que ce soit la victime, un ami de celle-ci ou un parent qui viennent à nous. Dans les deux premiers cas, nous devons débiter le protocole et remplir la grille d'évaluation avec eux. Il faut investiguer. Dans le cas où c'est un parent qui porte plainte, nous ne débutons pas le protocole.

L'intention est également importante. Est-ce un geste impulsif? Malveillant? Est-ce de la pornographie juvénile? Les réponses à ces questions détermineront nos actions et vers qui nous nous dirigerons.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape de la rencontre avec la victime. Il faut faire preuve d'accueil et d'écoute. Il ne faut pas qu'elle se sente jugée.